
Villas et jardins des Médicis (Italie) No 175

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Villas et jardins des Médicis

Lieu

Région : Toscane

Provinces : Florence (10 biens), Prato (2), Lucques (1), Pistoia (1)

Communes : Barberino di Mugello (1 bien), San Piero a Sieve (1), Florence (5), Fiesole (1), Poggio a Caiano (1), Cerreto Guidi (1), Seravezza (1), Vaglia (1), Quarrata (1), Carmignano (1)

Brève description

La fortune économique, financière et politique des Médicis est à l'origine de mécénats multiples et décisifs dans l'histoire culturelle et artistique de l'Europe moderne. Parmi les types architecturaux et esthétiques qui en résultèrent, les villas médicéennes en harmonie profonde avec leurs jardins et leur environnement rural sont parmi les plus originaux de la Renaissance italienne. Le bien proposé pour inscription est une sélection de douze villas complètes et de deux jardins d'agrément disséminés dans la campagne toscane et aux abords de Florence. La villa médicéenne et ses jardins incarnent un idéal d'habitation princière à la campagne permettant de vivre en harmonie avec la nature, et dédiée tant aux loisirs qu'aux arts et à la connaissance.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de quatorze *ensembles*.

L'ICOMOS considère que le bien est un « paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme », il s'agit donc d'un *paysage culturel*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

6 janvier 2006

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

30 janvier 2012

Antécédents

Le bien a été présenté à la 6e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, 1982) sous le nom de *Villas médicéennes dans la région florentine*, puis retiré par les autorités italiennes.

L'ICOMOS avait recommandé que l'examen du bien soit différé et reconnaissait alors la possibilité future d'inscrire le bien sous les critères (ii) et (iv), mais notait que le choix proposé de onze villas n'était « ni exhaustif ni suffisamment sélectif ». La villa des Médicis à Pratolino avait par exemple été détruite au XIXe siècle, ou bien le parc de la Villa Demidoff « n'avait gardé que le souvenir des merveilleux jardins médicéens ». La recommandation faisait également état d'une protection qui ne s'étendait jamais au paysage, « élément essentiel de l'esthétique des villas médicéennes », alors que l'environnement du bâti est parfois altéré de manière importante. Par ailleurs, une grande variété de situations juridiques et d'usage (habitation privée, collège, maison de santé, etc.) faisait que l'ICOMOS estimait alors la conservation de plusieurs biens proposés comme problématique.

Le *Jardin de Boboli* fait déjà partie du bien *Centre historique de Florence*, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les paysages culturels et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 16 au 22 septembre 2012.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Une lettre a été envoyée par l'ICOMOS à l'État partie le 12 octobre 2012 pour lui demander de préciser l'apport significatif de chacun des biens constituant la série à une éventuelle valeur universelle exceptionnelle, conformément au paragraphe 137b des *Orientations*. L'État partie a apporté une réponse circonstanciée sous forme d'un document d'une vingtaine de page, le 12 novembre 2012.

Une seconde lettre a été envoyée à l'État partie en date du 20 décembre 2012 pour lui demander d'institutionnaliser une instance transversale de gestion, de coordination et de suivi de la conservation des biens. L'État partie a répondu par l'envoi d'une documentation complémentaire le 27 février 2013, dont il est tenu compte dans la présente évaluation.

Ces deux réponses sont prises en considération dans la présente évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

2 Le bien

Description

Le bien en série est composé de 12 villas et de deux jardins autrefois associés à des villas. Ils sont situés dans les provinces de Florence (10 villas), Pistoia (1 villa), Prato (2 villas) et Lucques (1 villa). Cette dernière villa (bien n° 10) est assez éloignée des 13 autres qui forment un ensemble assez resserré autour de Florence.

La fortune économique, financière et politique des Médicis est à l'origine de mécénats multiples et décisifs dans l'histoire culturelle et artistique de l'Europe moderne. Tous les arts en ont bénéficié, notamment l'art de bâtir et l'urbanisme. Parmi les types architecturaux et paysagers qui en résultèrent, les villas médicéennes disséminées dans la campagne toscane sont parmi les plus originaux et les plus achevés, illustrant l'art de vivre et la culture spécifique de la Renaissance italienne.

Le terme de « villa » est un mot d'origine latine qui acquiert une signification nouvelle durant la Renaissance italienne, notamment suite aux initiatives des Médicis en Toscane. Il s'est ensuite répandu dans toute l'Europe occidentale. Il désigne une résidence aisée, initialement à la campagne. Elle est habituellement conçue avec élégance, comprenant un parc ou un jardin. Elle est considérée comme un microcosme précieux par son paysage, son environnement et son climat.

Les villas édifiées par les Médicis, du XVe siècle jusqu'au XVIIe siècle, ne sont pas de simples centres d'exploitation agricole, comme les propriétés que toute famille florentine prospère possédait alors en Toscane. Elles ne sont pas non plus des châteaux, emblèmes visibles d'une puissance seigneuriale ou militaire. Les villas médicéennes innovent par leur forme et par leur fonction, incarnant un idéal d'habitation princière à la campagne permettant de vivre en harmonie avec la nature, loin des turbulences urbaines et suivant l'idéal de la *domus rustica*. Il s'agit parfois de restructuration de structures plus anciennes comme à Cafaggiolo (bien n° 1), Trebbio (2) ou à Petraia (7) ou bien des créations architecturales complètes comme à Poggio a Caiano (6), Pratolino (11) ou à Artimino (13). L'ordre de présentation des biens de la série suit la chronologie de leur acquisition et de leur constitution en villa médicéenne.

Il ne s'agit pas de l'élaboration d'un style médicéen qui se serait progressivement identifié dans la pierre et dans des volumes architectoniques, mais plutôt d'un système constructif au sein d'un paysage rural, aux nombreuses significations culturelles et aux nombreuses variantes typologiques, qui se poursuit au fil de trois siècles de constructions et d'aménagements. Les pôles extrêmes en sont d'un côté le style initial de la « villa – château » de Michelozzo de la première moitié du XVe siècle (1, 2 et 3), de l'autre la villa Renaissance de Laurent le Magnifique à Poggio a Caiano (6) et finalement le jardin maniériste de Pratolino (11). Ces deux derniers prototypes ont été maintes fois copiés en Europe.

Partie 1 : La *Villa de Cafaggiolo* (Commune de Barberino di Mugello) est une propriété ancienne des Médicis, acquise au XIVe siècle. Elle est située à proximité de la route de Bologne. Il s'agit initialement d'une ferme médiévale. Cosme l'Ancien demanda en 1451 à l'architecte Michelozzo de la restructurer et de l'ennoblir tout en la transformant en résidence d'été avec jardin, pour le loisir et le repos. Maison ancestrale des Médicis, elle conserve une allure générale médiévale, avec des tours carrées inégales et la présence du chemin de ronde à mâchicoulis. Son plan forme un complexe quadrangulaire déterminé par l'assemblage de bâtiments médiévaux et d'édifices ajoutés autour de deux cours asymétriques. Elle apporte un prototype du modèle ancien de la villa médicéenne fortifiée. Il s'agit d'une solution typique de la transition entre l'architecture médiévale et celle de la Renaissance et d'une première émergence de la *domus rustica*. Une aile ouest est ajoutée au XVIe siècle, en direction des jardins, ainsi que quelques rénovations intérieures. Une transformation est également notée au XIXe siècle, mais sans altération majeure de l'ensemble ni de ses caractéristiques architecturales. Le jardin apparaît comme une grande pelouse plate.

Partie 2 : La *Villa de Il Trebbio* (San Piero a Sieve) est acquise au début de la fortune des Médicis, au XIVe siècle. Elle fut édifée sur les ruines d'une tour lombarde. Également restaurée par Michelozzo, elle garde une architecture à motifs médiévaux, par une grande tour carrée étroitement associée à un corps d'habitation élevé, aux ouvertures régulières de l'étage noble. La cour intérieure dispose d'une loggia vitrée aux fins piliers et d'un escalier extérieur. Le bâtiment principal est couronné d'une coursive extérieure de style médiéval. Sise sur le sommet d'une colline, la villa domine la plaine du Mugello tout en conservant son apparence de domaine d'habitation cloîtré. Cet ensemble élevé et austère est relié à son jardin par un chemin en pergola du XVe siècle, à colonnes d'inspiration romaine.

Partie 3 : La *Villa de Careggi* (Florence) est une propriété des Médicis acquise en 1417, au nord de la ville de Florence. Comme les villas précédentes, elle est recomposée par Michelozzo et sa structure générale comme ses motifs architecturaux restent imprégnés d'esprit médiéval tardif, notamment par l'usage stylistique du couronnement crénelé en saillie. La relation entre la villa et son paysage environnant est pour la première fois délibérément recherchée par la suppression de murs en vue d'ouvrir des perspectives. Elle comporte l'un des premiers exemples de loggia décorée d'arabesques. Elle affiche une ambition culturelle nouvelle, participant aux activités urbaines des Médicis par sa proximité de la ville tout en restant une villa rurale. Elle accueille l'Académie platonicienne avec Cosme l'Ancien et Laurent le Magnifique. Deux portiques affichent un style renaissance, dont celui de l'ouest ouvert sur une pelouse dominant son environnement paysager. La cour intérieure dispose de deux galeries. La villa comprend de beaux décors intérieurs remontant à plusieurs époques d'occupation par les Médicis. À la villa s'ajoute un jardin devant la façade principale et un grand parc paysager qui l'environne de

tous les côtés. Elle est aujourd'hui en marge d'un complexe hospitalier dont elle fit partie jusqu'en 2000.

Partie 4 : La *Villa Medici de Fiesole* (Fiesole) est entreprise en 1458 par Michelozzo. C'est une création architecturale qui, pour la première fois chez les Médicis, abandonne les références médiévales. La toiture à pans et à tuiles rondes devient apparente depuis l'extérieur. Elle apporte le premier exemple de la villa médicéenne totalement acquis aux valeurs de l'humanisme et de la Renaissance, jusqu'à en devenir l'un des modèles de référence, avec Poggio a Caiano (n° 6). Elle est sise sur une pente raide qui domine la vallée de l'Arno. Avec ses jardins en terrasses, elle constitue un élément caractéristique du paysage florentin. Il s'agit d'une structure répondant aux critères de symétrie, de distribution rationnelle des espaces et de luminosité de Léon Batista Alberti. Elle apparaît comme un ensemble cubique intégrant des loggias à arcades ouvertes sur les jardins en terrasses, la campagne et la vallée en direction de Florence. Il s'agit d'un ensemble particulièrement bien adapté à la morphologie du site, et où l'architecture et les éléments végétaux sont en équilibre entre eux, tout en entretenant une relation organique avec leur environnement paysager. La villa devient ici un lieu de rencontre et d'accueil de savants humanistes et d'artistes, formant un lieu emblématique du renouvellement littéraire et artistique de la Renaissance.

Partie 5 : La *Villa de Castello* (Florence) est acquise en 1477 par les Médicis. C'est un ensemble bâti en situation collinaire, au nord-est de la ville. Il est profondément restructuré, en relation avec son environnement naturel et rural marqué par des champs d'oliviers. La villa est de plan rectangulaire autour d'une cour centrale du XVIe siècle et son style est proche d'un ensemble citadin. Elle dispose de loggias ouvertes sur l'extérieur. Son jardin est considéré comme le prototype du jardin de la Renaissance italienne, où les eaux, les végétaux et les éléments minéraux viennent se mêler harmonieusement par les fontaines, les grottes et les œuvres topiaires. La terrasse la plus proche de la villa dispose de 16 plates-bandes carrées. La fontaine centrale comprend un ensemble de sculptures en bronze et un jet d'eau qui fut considéré comme une merveille de l'ingénierie hydraulique. Les serres de la deuxième terrasse furent un lieu important d'expérimentation sur la conservation des espèces exotiques et sur l'hybridation végétale, notamment pour les plantes d'ornementation. Une grotte, des bassins et une collection de statues d'animaux et d'allégories sont restées célèbres. La villa et ses jardins se veulent comme l'illustration du génie propre et de l'influence de Cosme Ier, dominateur de la nature et de ses mystères où il apporte l'ordre et l'harmonie. Le jardin de Castello est présenté comme l'exemple le plus typique et le mieux conservé du jardin à l'italienne qui soit parvenu jusqu'à nous.

Partie 6 : La *Villa de Poggio a Caiano* (Poggio a Caiano) est également sur une position élevée. Les travaux commandés à Guiliano da Sangallo commencèrent en 1479. Il s'agit d'un vaste enclos au centre duquel se

trouve la villa. Les relations entre architecture et nature atteignent ici une plénitude. La villa repose sur une plateforme carrée, avec une galerie en arcades. Son plan est en forme de H. Sa façade d'accès comporte un escalier et un portique d'entrée aux proportions parfaitement équilibrées. Il s'agit d'un style clair et élégant où les rapports géométriques entre la base, la façade et le portique sont pleinement maîtrisés. L'ensemble de la villa se présente en relation délibérée avec la composition paysagère environnante. Il intègre un certain nombre de références en lien avec l'Antiquité hellénistique. La combinaison des éléments architecturaux classiques et la richesse des nouvelles décorations s'associent dans un type d'équilibre qu'utiliseront ensuite Serlio, Palladio et Vasari. Laurent le Magnifique en fit une « vielle demeure à l'antique », une villa modèle respectant tant le *de re rustica* que le lieu idéal de l'*otium* dans une nature humanisée (Chastel). Elle est considérée comme la première villa de la Renaissance pleinement achevée. La villa abrite l'un des musées des collections des Médicis. Elle comprend d'importantes peintures murales du XVIe siècle, notamment le salon central.

Partie 7 : La *Villa de la Petraia* (Florence) est une propriété acquise par Cosme Ier et restructurée en résidence princière à partir de 1544. La villa se trouve dans une position panoramique. Son architecture est caractérisée par un plan carré fermé et compact, une cour centrale, une tour massive. Un côté est maniériste, avec de grandes ouvertures en relation avec les jardins en contrebas, l'autre présente sur l'amont une façade dominée par la tour et une réminiscence d'architecture médiévale ouvrant par de petites fenêtres sur un vaste espace de chênes et de cyprès. La cour comprend des peintures murales, dont les *Fastes des Médicis* par Volterrano. La cour a été couverte d'un toit de métal et de verre en 1872, pour la transformer en salle de bal. D'importants aménagements intérieurs datent du XIXe siècle. Les jardins sont sur différents niveaux et ils comprennent de nombreux arbres et des plates-bandes, une fontaine due à Tribolo ornée d'une statuaire en bronze de Giambologna. Le coin sud-est du jardin supérieur forme un belvédère architecturé aux décors de stuc. Un vaste parc paysager, avec étang, complète l'ensemble.

Partie 8 : Le *Jardin de Boboli* (Florence) est au sein d'une propriété acquise par les Médicis en 1550. Conçu en tant que jardin princier et lieu théâtral complémentaire du palais Pitti, il fait aujourd'hui partie du Centre historique de Florence. Il a été conçu en deux étapes : la première est liée à son acquisition par Éléonore de Tolède, la seconde est son extension du début du XVIIe siècle jusqu'à la Porta Romana, intégrant l'ancien système défensif de Cosme Ier. Disposant de différents niveaux et de pentes parfois notables, le jardin est ordonné par deux grands axes principaux qui se croisent près de la Fontaine de Neptune. À partir d'eux se développe une série de terrasses, d'allées offrant des vues en perspective avec des statues, des ensembles végétaux, des jardins clos, des motifs architecturaux, etc. Ce jardin constitue non seulement le plus grand exemple de jardin à l'italienne

datant de la Renaissance, mais aussi le prototype par excellence d'un complexe architectural et paysager unitaire et cohérent. Sa collection d'art de la sculpture comprend des œuvres uniques et il constitue un musée en plein air idéal. Il comporte d'importantes collections végétales. Cet archétype fut repris notamment par Marie de Médicis en France.

Partie 9 : La *Villa de Cerreto Guidi* (Cerreto Guidi) est également acquise au milieu du XVI^e siècle par les Médicis. Elle est située au sommet d'une colline, au cœur du bourg de Cerreto Guidi qu'elle contribua à forger. Elle commande un vaste complexe terrien appartenant à la dynastie familiale. Sa typologie en bloc compact est organisée autour du salon central, accessible directement depuis l'entrée. Les espaces de vie sont regroupés sur les côtés. Sa façade principale est caractérisée par sa simplicité décorative, alors que l'accès à l'esplanade d'entrée se fait par quatre rampes d'escaliers symétriques et monumentales, formant un imposant soubassement où sont logées les écuries. L'ensemble forme un type à la fois simple et efficace, notamment pour des zones assainies par drainage. Attribuée à Buontalenti, ce modèle de villa se diffusa largement en Toscane. Le bâtiment comprend une décoration reconstituée se voulant fidèle aux inventaires historiques. Il est aujourd'hui occupé par un musée.

Partie 10 : Le *Palais de Seravezza* (Seravezza) est lui aussi acquis et transformé au milieu du XVI^e siècle par les Médicis, dans la province de Lucques. Situé au pied des Alpes Apuanes, il s'ouvre sur un paysage agricole et une vallée montagnarde qui ont conservé leurs principales caractéristiques. C'est au départ un ensemble défensif frontalier qui était aussi utilisé pour la chasse et la direction de carrières proches. Le bâtiment emprunte des solutions issues de l'architecture militaire de cette période. Il a longtemps fait fonction d'hôtel de ville. C'est aujourd'hui un centre d'archives et un lieu d'expositions.

Partie 11 : Le *Jardin de Pratolino* (Vaglia) appartenait à un ensemble entrepris en 1568 par la famille des Médicis, sous la conduite de Buontalenti. Vaste de 24 hectares, il se trouve sur le flanc oriental du Monte Uccellatoio. La villa originelle a aujourd'hui disparu, en partie remplacée par une résidence noble de la fin du XIX^e siècle. Différents édifices médicéens demeurent à proximité et au sein du bien, dont les écuries. Le jardin comporte des lacs, des grottes, un aqueduc, une statuaire, des bassins et des viviers associés à un important réseau hydraulique du XVI^e siècle. Il ne s'agit pas d'un jardin traditionnel car il est plus irrégulier, et il annonce le concept de parc. On l'a parfois qualifié de jardin maniériste ou de « jardin des merveilles ». Cette conception d'une nature artificielle au sein même d'un environnement naturel se retrouve en Bavière et à Saint-Germain-en-Laye en France. La gigantesque sculpture de « l'Apennin » de Gianbologna conserve encore sa place de clou au centre du jardin de Pratolino.

Partie 12 : La *Villa La Magia* (Quarrata) est entrée dans les biens des Médicis en 1584. Cette villa princière est

située sur une colline, dans une position stratégique. Elle est entourée d'un paysage principalement collinaire, traditionnellement dédié à la polyculture (vigne, céréales, olivier). Ce paysage a toutefois été dénaturé par l'industrialisation du XX^e siècle. Les travaux de restructuration de la villa sont attribués à Buontalenti. C'est une construction quadrangulaire compacte et fermée autour d'une cour centrale. Elle est pourvue de deux avant-corps. L'intérieur, notamment le premier étage, comprend de riches décorations issues de plusieurs époques. Les extérieurs ont été profondément restructurés par Buontalenti, avec la création d'un lac artificiel et d'une réserve de chasse et de pêche. Ils comprennent aussi un jardin à parterres délimités par des pierres et des poteries ainsi que deux orangeries. Le bien est aujourd'hui un centre d'art contemporain.

Partie 13 : La *Villa de Artimino* (Carmignano) est entreprise en 1593. Elle se situe sur une crête élevée et jouit d'un panorama remarquable sur la vallée de l'Arno, la plaine de Pistoia et les Alpes Apuanes. C'est un paysage typiquement toscan qui comprend d'importantes forêts encadrant des prés et des espaces cultivés. La villa est un édifice à plan rectangulaire fortifié, pourvu de bastions d'angle. Cet aspect militaire est atténué par la terrasse de la partie est et par la loggia du bel étage, qui s'ouvre sur un grand escalier, véritable chef-d'œuvre architectural. Il s'agit d'une composition due à Buontalenti et qui s'inspire de différentes villas médicéennes antérieures, formant un compromis entre les exigences d'une place un peu isolée et des motifs constructifs et décoratifs nouveaux. De nombreuses cheminées caractérisent également cet édifice.

Partie 14 : La *Villa du Poggio Imperiale* (Florence), entre dans le patrimoine des Médicis dès la seconde moitié du XVI^e siècle, mais les transformations n'interviennent qu'à compter du XVII^e siècle. Elle est située sur la colline d'Arcetri, à environ 1 km de la « porte romaine » de Florence, dans un environnement paysager remarquable. Ce bien tardif est destiné à remplacer le palais Pitti comme résidence princière, par ses dimensions et sa richesse mobilière. La typologie utilisée est celle du palais urbain avec une cour intérieure. L'édifice se présente sous forme d'un bloc central compact rectangulaire organisé sur trois cours, avec deux avant-corps latéraux massifs et perpendiculaires à la façade principale. Ils encadrent un espace en hémicycle pouvant servir à des représentations et à des fêtes. La façade principale est néoclassique, comprenant une galerie centrale. Le bien innove par la perspective de sa « grande route » en direction de l'espace urbain. Envisagé lors des restructurations entreprises en 1622, l'axe actuel remonte toutefois à 1681. Le palais est décrit comme fastueux. Il est aujourd'hui occupé par une institution scolaire privée.

Le dénominateur commun des villas médicéennes ne se lit pas dans une organisation régulière de leurs volumes ou de leur plan, ni dans une similarité stylistique ou décorative en faisant un type de construction précis ; mais il est à rechercher dans la rationalité géométrique du bâti et dans des relations ordonnées avec les jardins et leur

paysage environnant. En tant qu'ensemble sériel, ces différentes villas et jardins expriment clairement la polyvalence sémantique (architecturale, culturelle et technique) du modèle de la villa de la Renaissance, tel qu'il a été défini par les meilleurs auteurs (André Chastel, James S. Ackerman).

La série proposée représente la puissance de la famille des Médicis qui régna sur la Toscane pendant trois siècles. Elle témoigne d'un maillage du territoire dont l'un des objectifs était le contrôle des routes. Elles indiquent au voyageur son entrée en Toscane, par le caractère unique de ces villas, véritable signature stylistique et paysagère des Médicis. Il ne s'agit pas que de prééminence politique, mais aussi de puissance commerçante et de rayonnement culturel et artistique, tout en gardant un caractère de maison forte propre à une installation campagnarde.

Outre le pouvoir territorial des Médicis, le bien illustre le mode innovant d'organisation et de gestion de ce territoire, le mode d'habitation qui en a résulté, le rapport dialectique établi entre l'architecture et le paysage par le truchement du jardin, le climat intellectuel et artistique qui s'est développé autour de cet habitat princier et qui constitue l'un des traits fondamentaux de la Renaissance italienne. Enfin, la galerie des personnages remarquables ayant fréquenté ces lieux et y ayant laissé des traces importantes en fait un véritable « lieu de mémoire », au sens de Pierre Nora.

L'unité de l'ensemble des villas médicéennes est notamment mise en évidence par un ensemble pictural de la Villa de Artimino, dû à G. Utens (vers 1600), et par un recueil de gravures de G. Zocchi qui leur est dédié (XVIIIe siècle). Les villas constituaient le centre d'un ensemble agricole, rural et parfois urbain ou forestier, qui a été généralement bien préservé pour les 14 biens proposés pour inscription.

Histoire et développement

L'histoire sociale, politique et culturelle de la famille des Médicis marque de manière majeure le déroulement de la Renaissance italienne, et elle se poursuit de la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tant par des gouverneurs de Florence, puis par ses princes, que par plusieurs papes et des épouses royales et princières en Europe.

La richesse des Médicis s'affirme par Jean de Médicis, un marchand illustre et un banquier qui participa au gouvernement de la ville de Florence à la fin du XIVe siècle et au début du suivant. Le patrimoine foncier des Médicis en Toscane est initialement limité à la zone de Mugello (biens n° 1 et 2), puis elle s'étend à Careggi (3), tout près de la ville.

L'ascendant politique de la famille sur la ville s'affirme par Cosme l'Ancien, surtout à compter de 1434, alors que la puissance bancaire des Médicis s'étend dans toute l'Europe. Il investit ses revenus dans l'architecture et les œuvres artistiques. Certes, le patrimoine familial

s'agrandit (4), mais surtout, il entreprend de grands travaux de restauration et de restructuration de l'existant, par l'architecte Michelozzo. Il décède en 1464.

L'autre figure marquante de la famille, au XVe siècle, est celle de Laurent le Magnifique qui gouverne une ville alors à son apogée, tant économique que culturel et artistique, jusqu'en 1492. Les achats de la seconde moitié du siècle sont le fait de membres de la famille (5) et surtout de Laurent lui-même à Poggio a Caiano (6) et en de nombreux autres lieux de la Toscane.

La campagne du roi de France en Italie entraîne la perte du pouvoir politique à Florence par les Médicis, en 1494. Ils ne le retrouvent que par l'entremise du pape Léon X, second fils de Laurent, en 1513, puis du pape Clément VII. Le duché de Florence est institué en 1531, par Alexandre de Médicis, avec l'appui des Habsbourg, mettant fin à une période troublée.

Cosme Ier, issu d'une branche cadette, monte sur le trône ducal en 1537 pour un long règne au cours duquel Florence retrouve son indépendance et étend sa domination territoriale. Le patrimoine personnel des Médicis prend alors une nouvelle extension (7, 9 et 10). Durant la première moitié du XVIe siècle, les Médicis réorientent leurs achats fonciers en direction de marais, de lacs et de forêts, accompagnés d'efforts d'assainissement et de constitution de réserves. L'architecte et peintre Buontalenti fut, durant ces années, l'un des animateurs tant de la vie de la cour toscane que de ses projets immobiliers et paysagers, alors que des ingénieurs comme Tribolo résolvaient maints problèmes de jardin, en particulier hydrauliques.

Fils de Cosme Ier, François Ier lui succède et règne de 1574 à 1587. Il étend à son tour le patrimoine de la dynastie (11 et 12), ainsi que son frère Ferdinand Ier (13) qui lui succède de 1587 à 1609. Ils continuent à faire confiance à Buontalenti pour leurs projets de villas et de jardins, notamment à Pratolino (11) et à Artimino (13), deux ensembles jugés magnifiques par leurs contemporains et supérieurs à tout ce qui avait été fait jusque-là en matière de villa à la campagne.

Aux dotations familiales par des villas et des terres, s'ajoute un actif mouvement de ventes, de cessions et de rachats, à la fin du XVIe siècle et durant une grande partie du suivant.

Le XVIIe siècle correspond à un affaiblissement progressif tant de l'influence politique que culturelle du duché, durant les règnes de Cosme II (1609-1621) puis de Ferdinand II (1621-1670). Les derniers grands travaux eurent lieu durant ce long règne, en particulier la rénovation de Poggio Imperiale par Giulio Parigi.

Les derniers ducs Médicis à régner sont Cosme III (1670-1723) puis Jean-Gaston (1723-1737). Le duché est alors vidé de son influence passée et, appauvri, il passe dans les mains d'un prince de la famille des Habsbourg, François-Stéphane de Lorraine.

De nombreuses villas et domaines sont vendus et sortent du domaine ducal en 1789. Les bénéfices tirés servirent à restaurer et à magnifier Poggio imperiale (14) et le jardin de Boboli (8). D'importants travaux furent encore réalisés par les Habsbourg de Lorraine, au cours des deux premiers tiers du XIXe siècle, à Poggio Imperiale (14) et à Pratolino (11).

Avec l'Unité italienne puis le Royaume d'Italie, de nombreuses donations de villas médicéennes sont effectuées par l'État, à vocation publique, d'autres sont vendues, quelques-unes restent à la maison de Savoie.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie dresse un panorama historique de l'influence exercée par les villas et les jardins médicéens sur la création ou la modification de nombreuses propriétés de l'Europe moderne et contemporaine, jusqu'au XIXe siècle. Il examine pour cela le rôle des individus, princes, artistes, architectes, jardiniers, etc., dans la genèse des projets et leurs liens avec les Médicis de Toscane et leurs œuvres.

Il compare ensuite les villas et jardins des Médicis à plusieurs biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Quatre d'entre eux sont italiens : Ferrare, ville de la Renaissance (1995, critères (ii), (iii), (iv), (v) et (vi)), pour les villas des Este, en particulier leurs jardins jugés moins biens conservés ; la villa d'Este, Tivoli (2001, critères (i), (ii), (iii), (iv) et (vi)) ; les Résidences des Savoie (1997, critères (i), (ii), (iv) et (v)), typiques de l'architecture monumentale européenne ; la Ville de Vicence et les villas de Palladio en Vénétie (1994, critères (i) et (ii)), dont le brio conceptuel et constructif est bien connu. Ces différents biens sont considérés, notamment pour les jardins, comme inférieurs à ceux des villas médicéennes, en raison des réalisations hydrauliques de ces dernières. Leur unité rurale et la continuité de l'action constructive des Médicis sur trois siècles offre aussi une caractéristique unique.

La comparaison est ensuite étendue à une série de biens internationaux jugés en rapport avec les villas et jardins médicéens : en Allemagne les Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin, (1990, critères (i), (ii) et (iv)) ainsi que le Royaume des jardins de Dessau-Wörlitz (2000, critères (ii) et (iv)) ; le Val de Loire en France (2000, critères (i), (ii) et (iv)). Elle se poursuit par l'examen des résidences et jardins royaux de France, d'Angleterre et des Habsbourg.

L'ICOMOS considère que l'argument des travaux hydrauliques remarquables associés à certains des jardins médicéens est à mettre en balance avec leur état de conservation. Quant à la série des villas palladiennes, elle offre en effet un excellent exemple de comparaison. Leur unité n'est certes pas rurale ou politique, mais magistralement stylistique, et la comparaison n'est pas forcément à l'avantage du bien proposé pour inscription beaucoup plus composite et nécessitant d'importantes

explications historiques et culturelles pour prendre sens. En ce qui concerne la comparaison avec les trois autres biens européens, elle touche vite à d'importantes limites. Ce ne sont pas les mêmes périodes historiques pour les deux premiers, qui sont certes des paysages culturels de jardins et de palais mais en plus homogène. Pour le Val de Loire, il comprend de grands châteaux royaux et princiers, mais l'unité est ici donnée par le fleuve. Quant à la mise en perspective avec les résidences et jardins royaux d'Europe, elle est un peu excessive car, en dépit de leurs succès, les Médicis ne peuvent se hisser à la hauteur des souverains régnant sur des empires ou de grands espaces nationaux entièrement constitués. Une comparaison plus appropriée pourrait être les demeures nobles de l'Île-de-France, elles aussi bâties à l'Époque moderne et qui représentaient un type de notabilité intermédiaire entre la cour royale et la gestion terrienne, ou encore l'ensemble des villas néo-palladiennes d'Angleterre qui témoignent d'un art de vivre à la campagne de familles aristocratiques puissantes sans être de rang royal.

En conclusion, il ressort en faveur de l'ensemble proposé pour inscription l'apparition d'un concept humaniste de vie à la campagne. Il se traduit par un type architectural évolutif, au cours de trois siècles, fait de villas ouvertes sur l'extérieur, en symbiose avec leurs jardins et le paysage rural environnant. Les vues panoramiques sont remarquables et les perspectives recherchées entre le bâti, les jardins et l'environnement rural forment un ensemble novateur particulièrement bien équilibré. Le monde des villas médicéennes est par définition même ouvert à un art de vivre en relation directe avec le progrès artistique, littéraire et scientifique de la Renaissance italienne, dont il est l'un des hauts lieux. L'ensemble affirme la présence d'un pouvoir politique, économique et culturel durable sur l'ensemble d'un territoire. La présence des jardins a favorisé les progrès technologiques comme les études scientifiques sur les espèces végétales.

D'un point de vue comparatif, la série est justifiée par l'État partie par le choix des biens les plus caractéristiques et les mieux conservés, ce qui a conduit à une sélection qui a rejeté une vingtaine de villas médicéennes toscanes pour en conserver 14.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative permet d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les Médicis établirent un système de contrôle du territoire, tant en termes défensifs, politiques, économiques que culturels et symboliques par la multiplication des villas avec jardins.
- Le bien exprime l'évolution de la résidence aristocratique rurale, en relation étroite avec le

développement de l'humanisme et de la Renaissance ; la villa est un lieu aux fonctions sociales et culturelles multiples.

- Les villas et jardins des Médicis constituent le premier exemple de connexion entre l'habitat, les jardins et l'environnement ; ils contribuent à l'émergence d'une sensibilité esthétique au paysage et au panorama en Europe.
- L'architecture rurale acquiert une dignité seigneuriale, tant par les commandes des princes médicéens que par les grands artistes qui y répondent.
- Pour la première fois, les résidences suburbaines devinrent des écrans contenant des trésors artistiques: manuscrits et livres rares, statuaire, collections de tableaux, etc.
- La définition du jardin est tout aussi esthétique que rationnelle ; il en résulte des limites nettes, des concepts géométriques, des plates-bandes régulières, un axe central en rapport avec la villa, des travaux hydrauliques importants tant d'ordre fonctionnel que décoratif.
- Les villas et jardins des Médicis furent une référence constante pour tous les ensembles italiens et européens analogues de résidences princières.

La justification de la série repose sur le concept de villa aristocratique à la campagne, développé par la dynastie des Médicis au cours d'une histoire longue de trois siècles. Les formes typologiques évoluent, véritable marqueurs historiques d'une pensée simultanément politique, économique et culturelle qui indique les grandes étapes de la Renaissance en Italie. Le lien entre le bâti, les jardins et l'environnement rural aboutit au concept de paysage culturel, pour la première fois en Europe. Tous les éléments du bien émergent donc à cette définition qui les réunit.

L'ICOMOS reconnaît que le bien forme une série de « paysages clairement définis, conçu et créé intentionnellement par l'homme », il forme donc un *paysage culturel* au sens des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Dans sa réponse à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a apporté plusieurs approfondissements dans la justification de la série. Le choix a été guidé par la recherche des biens qui illustrent tous, au plus haut degré, un accord visuel exceptionnel entre les éléments bâtis, la composition des jardins et l'environnement paysager. Sur ce fond commun permanent, chacun des biens proposés illustre un moment fort de l'histoire architecturale, esthétique ou intellectuelle de la Renaissance italienne et/ou de l'histoire politico-économique de Florence. Enfin, une analyse détaillée de l'apport individuel de chacun des biens en termes architecturaux, décoratif, paysagers et historique à la valeur d'ensemble est proposée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que cette justification est appropriée. Le bien apporte une série de témoignages précis et complémentaires, sous forme de

villas, de jardins et de paysages qui illustrent l'évolution des rapports de l'homme à son environnement rural et naturel, de la sortie du Moyen Âge au XVIIe siècle. Ces lieux expriment pleinement les nouvelles idées humanistes et leur développement, tant par une série d'ensembles résidentiels construits en relation esthétique avec leur environnement naturel, que par l'établissement d'un art de vivre à la campagne exprimant le renouveau culturel, artistique et scientifique de la Renaissance en Italie, en particulier à Florence sous l'égide des Médicis.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le bien est présenté par l'État partie comme exprimant de manière complète et unitaire le concept de villa aristocratique rurale des Médicis, et dont chacune des parties a été maintenue dans son intégrité originelle par une continuité de gestion remarquable. L'étroite association de la villa, de ses jardins et de son environnement a été préservée de manière intégrée, notamment par la conservation soignée des biens et par une protection adéquate des environnements sous forme de zone paysagère ou de zone forestière. Les éléments naturels, architecturaux et paysagers n'ont pas été bouleversés, préservant les vues importantes sur et depuis les biens et une bonne perception de l'intégrité structurelle et fonctionnelle des ensembles villas et jardins proposés.

L'ICOMOS considère à propos de l'intégrité du bien qu'il est nécessaire de nuancer le constat proposé par l'État partie, tout en jugeant son niveau général acceptable. D'importantes restaurations et parfois de véritables restructurations sont intervenues pour un nombre important des biens composant la série, parfois dès le XVIIIe siècle, puis aux XIXe et XXe siècles, notamment via des réaffectations d'usage ou par des recompositions importantes des bâtiments ou des jardins, au gré de nouveaux propriétaires. La villa de Pratolino a été détruite et remplacée par des constructions sans rapport avec l'original ; la façade néoclassique de Poggio Imperiale également. Toutefois, il est exact que le plus grand nombre de ces travaux passés ont été réalisés dans un esprit de la continuité d'un usage résidentiel du bien ou d'une affectation publique qui l'a respecté. Il en va de même pour l'environnement rural initial des différents biens qui, antérieurement aux efforts récents de conservation des paysages, a souvent été mité par le développement urbain (biens 3, 6, 7) et parfois industriel (5). À Pratolino (11) le jardin a été assez longuement abandonné, ce qui a affecté son intégrité.

Il y a aujourd'hui un patrimoine recensé de 36 villas majeures créées par les Médicis en Toscane. Parmi elles, seulement 14 ont été retenues et 22 ne l'ont pas été, malgré un patrimoine parfois important et des témoignages artistiques de haute valeur. La sélection s'est faite pour les biens (villa avec jardin, villa seule ou jardin seul) les plus intégrées en termes de constitution,

pour les plus caractéristiques d'une occupation durable en tant que villa résidentielle et enfin pour les biens les moins affectés par des transformations postérieures. Chacun des biens choisis illustre le sens architectonique, paysager et philosophique de l'habitat princier des Médicis à la campagne. L'État partie a apporté des justifications complémentaires (voir justification de la valeur ci-avant).

L'ICOMOS considère que, malgré quelques réserves liées aux transformations de certains des biens ou de leur environnement, parfois affectés par des réutilisations et le développement moderne, la série proposée forme un ensemble suffisamment intègre pour témoigner de manière crédible et satisfaisante de sa valeur universelle exceptionnelle. La composition de la série a été pleinement justifiée. Un effort important de préservation des paysages caractéristiques associés aux biens et encore conservés est annoncé par l'État partie.

Authenticité

L'authenticité du bien réside en priorité pour l'État partie dans le respect continu de son identité architecturale et paysagère originelle, y compris dans les interventions tardives justifiées par les nécessités de la vie moderne. L'aspect actuel de l'ensemble sériel proposé a su conserver l'empreinte des Médicis, de leurs idéaux comme de leurs modes de vie. Ils n'ont eux-mêmes cessé d'adapter leurs biens aux nécessités économiques, culturelles et politiques rencontrées au cours de plus de trois siècles. Dans cette vision vivante et dynamique de la villa médicéenne, l'état de conservation des biens formant la série est remarquable, car il a été protégé par une gestion continue soucieuse de maintenir cet esprit d'un art de vivre au sein d'un environnement à la fois naturel et culturel de grande qualité. Il n'y a généralement pas eu de rupture majeure au fil des changements de propriétaires, que ceux-ci soient privés ou publics. Aujourd'hui, tous les biens proposés pour inscription ont une gestion conforme à la conservation de l'authenticité des villas comme des jardins. La protection des paysages et de la nature environnante, déjà évoquée, contribue également à la protection de l'authenticité. Enfin, une documentation abondante et de grande qualité contribue à une connaissance précise des différentes étapes associées à la définition de l'authenticité des biens et à une connaissance précise de son contenu et de son évolution au cours du temps, non seulement pour les éléments architecturaux et décoratifs, pour la structure et la gestion végétale des jardins, mais aussi pour la composition des paysages et des panoramas.

L'ICOMOS note avec intérêt l'approche dynamique et vivante de l'authenticité proposée par l'État partie, comme une fonction historique d'adaptation dans le respect d'un paradigme architectural, paysager et culturel, tout en ne partageant pas toutes les conclusions, parfois optimistes, qu'il en tire. Tout d'abord, une telle approche est crédible car elle repose d'une part sur une documentation architecturale, littéraire et iconographique très importante et de grande qualité, d'autre part sur une connaissance approfondie tant de l'histoire culturelle et politique des Médicis à Florence que de l'histoire de chacun des biens

proposés pour inscription. Le bilan dressé au cas par cas des biens est intéressant et bienvenu, mais il joue parfois plus sur le brio des illustrations et sur un art littéraire de la synthèse que sur une analyse critique de l'état architectonique et décoratif de chacun des éléments bâtis et de composition des jardins ou des paysages. Souvent, les informations précises sur l'authenticité des biens sont indirectes et largement dispersées, ou alors elles ont été constatées *de visu*. Au cas par cas, il ressort quelques réserves notables envers certaines options de restauration ou de transformation dues à des réaffectations, notamment du milieu du XIXe siècle jusqu'à la fin du XXe siècle. On note en particulier des changements d'usage en couvent (bien n°1), en hôpital (3), en hôtel de ville (10), en centre de congrès (13) ou en internat scolaire (14), qui ont pu affecter l'authenticité des bâtiments.

En conclusion, pour l'ICOMOS, les éléments des biens attestant d'une conservation de l'authenticité des formes architectoniques, de la conservation des styles décoratifs, des matériaux, de la composition des jardins, d'un usage des lieux respectueux des réalisations et des idéaux des Médicis et de la conservation des éléments majeurs des paysages l'emportent largement sur les réserves émises lors de l'examen critique de chacun des biens composant la série. Pour les attributs dont l'authenticité a été affectée, plusieurs font l'objet d'un programme de restauration ou de requalification des usages, notamment par des musées ou des lieux culturels.

L'ICOMOS considère que, malgré quelques réserves ponctuelles, les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii), (iv) et (vi)

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la série des villas et jardins des Médicis constitue un bien culturel au caractère unitaire. Il comprend des œuvres architecturales et artistiques extraordinaires produites par de nombreux artistes de premier plan. Ces œuvres sont nées d'une relation historique entre la nature et la culture au moment de la Renaissance.

L'ICOMOS considère que le développement de la *domus rustica* par les architectes des Médicis et par les artistes ayant bénéficié de leur mécénat a produit un ensemble de villas, de jardins, de paysages et d'œuvres techniques et artistiques remarquable, sur une longue durée historique. S'il s'agit bien d'une contribution qui témoigne d'un aspect du génie créateur de la Renaissance italienne, la villa rurale aristocratique médicéenne et ses jardins (en dehors de Boboli déjà reconnu pour ce critère au sein d'un autre bien) ne justifient pas à eux seuls ce critère. Même si les villas médicéennes constituent une référence et une source

d'inspiration majeure en Italie et en Europe (critère (ii)), elles ne constituent pas un type architectural et esthétique pleinement défini et identifiable à un moment historique donné, comme a pu l'être le modèle palladien par exemple. De ce point de vue, les indéniables grandes qualités du bien relèvent assez typiquement du critère (iv), apportant des exemples éminents, au long de plusieurs siècles, de diverses déclinaisons d'un idéal de construction.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien illustre de façon exceptionnelle les idéaux et les goûts qui sont apparus et se sont imposés en Italie, au moment de la Renaissance, puis qui se sont diffusés ultérieurement en Europe. Le bien fut l'un des lieux privilégiés de la naissance d'un nouvel art de vivre spécifique aux élites politico-économiques de Florence, et qui devint un modèle largement repris. Il témoigne de l'émergence d'une pensée de la modernité européenne par le renouvellement des arts, des sciences et des techniques. Il offre une représentation précoce de l'alliance du pouvoir politique, de l'économie et de la culture. Il assista à la naissance de l'humanisme et de la Renaissance, en devenant l'un des pôles majeurs de son rayonnement. La relation entre la nature et la culture s'est faite là de manière innovante tant pour l'architecture, l'art des jardins et de ses équipements techniques que pour l'invention du paysage culturel européen par excellence. Un modèle durable de la villa suburbaine en accord profond avec son jardin et ses paysages s'en est dégagé.

L'ICOMOS considère que les villas et jardins des Médicis en Toscane témoignent d'une synthèse de l'habitat rural aristocratique, à la fin du Moyen Âge, qui concrétisa une série d'ambitions politiques, économiques et esthétiques nouvelles. Villas et jardins formèrent des modèles qui se diffusèrent largement dans l'Italie de la Renaissance puis dans toute l'Europe moderne.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien constitue un nouveau type de résidence seigneuriale suburbaine, fondé sur un nouveau rapport entre la ville et la campagne et qui vise à une organisation territoriale spécifique. Il utilise l'intervention humaine sur les éléments naturels afin de promouvoir des objectifs

culturels et artistiques propres à l'Humanisme et à la Renaissance, et qui se manifestent dans une suite de paysages toscans incomparables. Ils ont influencé la conception du paysage culturel européen. Les jardins des Médicis sont, encore aujourd'hui, considérés comme un exemple et un modèle historique exceptionnel de jardin à l'italienne, contribution fondamentale au développement et à la diffusion de l'art topiaire.

L'ICOMOS considère que les résidences seigneuriales médicéennes offrent des exemples éminents de la villa aristocratique rurale dédiée aux loisirs, aux arts et à la connaissance. Au fil de près de trois siècles, les Médicis développèrent des types architecturaux et décoratifs multiples et innovants. L'ensemble témoigne de l'organisation technique et esthétique des jardins en association avec leur environnement rural. Il en découla un goût des paysages propre à l'humanisme et à la Renaissance.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les villas et les jardins des Médicis furent toujours des lieux de réflexion ou de rencontre pour les hommes de science et de culture, pour les artistes et les poètes. Ils forment une série exemplaire témoignant d'une culture architecturale en symbiose avec la nature et les paysages. Ils expriment l'humanisme et la Renaissance dans laquelle tous les arts constituaient un savoir unitaire qui se manifesta pour la première fois de façon exhaustive dans ces lieux, sous l'égide de la famille Médicis.

L'ICOMOS considère que les villas et jardins, tout comme les paysages toscans au sein desquels ils s'insèrent, ont participé de manière précoce et décisive à la naissance d'une esthétique et d'un art de vivre nouveaux. Ils témoignent d'un mécénat culturel et artistique exceptionnel développé par les Médicis. Ils forment une série de lieux majeurs pour l'émergence des idéaux et des goûts de la Renaissance italienne puis de leur diffusion en Europe.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série a été justifiée et que la sélection des éléments de la série est appropriée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (ii), (iv) et (vi).

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

- Le bien comprend un ensemble de villas et de jardins restructurés ou édiés par les Médicis dans la campagne toscane, du XVe au XVIIe siècle.
- Le bien exprime l'évolution de la résidence aristocratique rurale, en relation étroite avec le développement de l'humanisme et de la Renaissance. La villa devient le lieu d'un nouvel art de vivre, aux fonctions sociales, culturelles et intellectuelles multiples.
- Le bien concrétise un système de contrôle du territoire, tant en termes défensifs, politiques, économiques que culturels et symboliques.
- Les villas et jardins des Médicis constituent le premier exemple européen de connexion entre l'habitat, les jardins et l'environnement ; ils contribuent à l'émergence d'une sensibilité esthétique à la nature et au paysage recomposés par l'Homme.
- L'architecture rurale acquiert une dignité seigneuriale, tant par les commandes des princes médicéens que par les grands artistes qui y répondent ; les villas deviennent des écrans contenant des trésors artistiques : collections de statues, de peintures murales et de tableaux, manuscrits et livres rares, etc.
- Les villas et jardins des Médicis furent une référence esthétique et culturelle constante pour les résidences princières en Europe.

4 Facteurs affectant le bien

La protection des biens proposés pour inscription fait qu'aucune contrainte de développement ne les affecte directement, maintenant ou dans le futur. Par contre, les zones tampons en situation urbaine ou périurbaine enregistrent un développement de la construction de logements, d'activités commerciales ou de services, et parfois d'infrastructures de transport.

Une pression spécifique est notée par la présence d'un grand centre hospitalier en bordure du bien à Careggi (bien n°3) et par le voisinage d'établissements industriels et d'un aéroport dans la plaine au pied de Castello (5).

Les biens ouverts au public sont visités par un nombre relativement modéré de visiteurs, de l'ordre de quelques dizaines de milliers par an chacun, à l'exception du jardin de Boboli (8), déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (environ 600 000 visiteurs). Il n'y a pas de contrainte particulière liée au tourisme ni à son développement futur.

Il n'y a pas de facteurs notables de pollution affectant les biens.

Un risque sismique élevé (niveau 2) existe dans une grande partie de la Toscane, et presque tous les biens proposés pour inscription sont concernés.

Les biens sont tous dans le bassin hydrologique de l'Arno ; mais bâtis en hauteur ou sur des pentes, ils ne sont pas concernés par des risques notables d'inondations ; certains des jardins en terrasses pourraient toutefois être affectés par des ruissellements destructeurs en cas de gros orage ou de tornade. Le changement climatique pourrait aggraver ce risque.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont le développement urbain et périurbain en zone tampon, ainsi que le risque sismique.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les 14 biens proposés pour inscription et leurs zones tampons sont :

Nom villa / jardin	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
1. Villa de Cafaggiolo	2,35	649,56
2. V. Il Trebbio	1,60	650,31
3. V. de Careggi	3,60	55,71
4. V. Medici de Fiesole	2,11	44,88
5. V. de Castello	8,33	289,31
6. V. de Poggio a Caiano	9,31	135,63
7. V. de la Petraia	21,31	276,33
8. Jardin de Boboli	40,00	132,00
9. V. de Cerreto Guidi	0,76	4,12
10. Palais de Seravezza	1,01	50,14
11. Jardin de Pratolino	26,53	210,35
12. V. La Magia	2,10	103,65
13. V. de Artimino	1,04	701,66
14. V. du Poggio Imperiale	5,35	235,43
Total	125,40	3558,53

Il y a 90 habitants dans le bien n°8, 10 dans le bien n°4 et 1 dans le bien n°2. Il n'y a pas d'habitants dans les autres biens.

Toutes les zones tampons sont habitées par des populations de l'ordre d'une ou plusieurs centaines d'habitants (du n°1 au n°4, du n°9 au n°13) ou par plusieurs milliers (du n°5 au n°8 et n°14), avec un maximum de 5500 (bien n°6). Le total des habitants au sein du bien en série et des zones tampons est légèrement supérieur à 25 000.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien en série proposé pour inscription et de leurs zones tampons sont satisfaisantes.

Droit de propriété

Les différents biens composant la série sont en majorité des propriétés publiques de l'État (biens n°5, 6, 7, 8, 9 et 14), de la région de Toscane (bien n°4), de la province de Florence (bien n°11) ou d'une commune (biens n°10 et

12). Quatre sont de droit privé et appartiennent à des sociétés (biens n°1 et 13), ou à des particuliers (biens n°2 et 4).

Protection

Le bien en série comprend des villas et des jardins classés comme monuments nationaux. Ils sont soumis aux lois italiennes de protection des monuments et des paysages. Il s'agit des lois cadres n° 1089 et n° 1497 de 1939 de la protection des biens considérés comme monuments historiques ou comme sites culturels de valeur nationale. Elles ont été reprises et actualisées par le décret législatif n° 42 de 2004 qui institue le *Code des biens culturels et du paysage*. Le code a depuis été complété par le décret n° 63 de 2008.

La mise en œuvre de ces textes législatifs se fait par le Plan d'orientation territoriale de la Région Toscane, puis au sein de chaque commune par les plans structurels approuvés. Conformément à la législation italienne, les outils de la protection légale des monuments et des paysages sont intégrés au sein des plans régionaux et communaux, notamment au sein des plans d'urbanisme.

En complément des zones tampons, une série de zones paysagères classées ou protégées a été mise en place pour tous les biens, sauf deux (n°9 et 10). Dans plusieurs cas cette protection paysagère concerne seulement un cône privilégié de vision depuis le bien alors que les autres sont des zones urbaines ou périurbaines ou non protégées par cette réglementation (biens n° 1, 3, 6, 8, 12). Cela correspond à un effort spécifique et important pour protéger les cônes paysagers les mieux conservés.

Les biens sont soumis aux contrôles et au suivi régulier opérés par les services territoriaux du ministère des Biens et des Activités culturelles (superintendances régionales). La mise en œuvre des outils de planification régionaux, provinciaux et communaux intègre les impératifs de la protection contre la pression du développement urbain et périurbain afin de le rendre compatible avec la conservation des biens et de leurs paysages.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

Il existe une abondante documentation architecturale, littéraire et iconographique concernant les différents biens. Elle se trouve souvent localisées dans les biens eux-mêmes, ainsi que dans les bibliothèques de la région et les services des archives municipales, provinciales et de la région de Toscane. Les biens sont également inventoriés et documentés par la base de données des monuments nationaux du ministère des Biens et des Activités culturelles.

Le plan d'orientation territoriale de la Région Toscane (PIT), fournit le cadre général et des aides financières aux projets de conservation, ainsi que des plans thématiques à caractère structurel comme le plan de reconnaissance des paysages culturels. Les plans provinciaux (PTCP)

définissent les « systèmes territoriaux locaux » qui sont à la fois des outils d'étude et de documentation, de gestion de la protection et de la conservation des biens et des paysages, et de leur suivi. C'est dans le cadre de ces différents plans et programmes institutionnels, complétés par les plans communaux, qu'interviennent les actions de conservation organisées au niveau de chaque bien, et que sont obtenus les financements publics nécessaires à leur réalisation.

L'état de conservation des biens proposés pour inscription est jugé globalement bon par l'État partie, mais il présente de fortes inégalités. Après la période de propriété des Médicis, une dispersion des usages parfois ancienne a entraîné des travaux souvent utiles à la sauvegarde des bâtiments mais aussi des modifications ayant porté atteinte à l'authenticité, comme déjà indiqué. La plupart des biens ont connu d'importants travaux d'entretien et de restauration depuis 1945, avec une intensification à partir des années 1970 ; des travaux dont la qualité fut inégale. Certains biens furent en partie réhabilités, et Poggio a Caiano (bien n°6) partiellement reconstruit après des dommages de guerre. Actuellement une bonne moitié des biens proposés pour inscription présente un état de conservation satisfaisant, le reste étant soit en cours de restauration de composantes importantes soit en projet.

Les travaux de conservation sont réalisés sous le contrôle des services régionaux du ministère des Biens culturels (superintendances). Cela permet de conduire de manière homogène les modalités de la conservation et de suivre strictement les principes et les méthodes de l'École de restauration italienne.

L'entretien de chaque bien est assuré par l'organisme ou l'institution en charge de sa gestion lorsqu'il est public, par leur propriétaire ou par l'ayant droit du bien s'il est privé.

Toutes les interventions visant à conserver, consolider ou restaurer les monuments, les villas et les jardins doivent être soumises à l'autorisation du ministère pour les Biens culturels, ou bien être directement gérés par ses services.

L'ICOMOS considère que la conservation du bien est organisée de manière satisfaisante, sa planification d'ensemble devrait toutefois mieux ressortir dans le Plan de gestion.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Pour les propriétés publiques, les biens sont gérés par les services ou les institutions qui sont en charge de leur utilisation permanente, dans le cadre d'une mission de service public. Les biens privés ont différents types de gestion en fonction de leur propriétaire (société ou particulier) et de leur dévolution.

Les partenaires du bien en série sont d'une part les instances publiques à caractère transversal à l'ensemble du bien : la région de Toscane et les services du Ministère de la Culture, d'autre part les instances publiques des quatre provinces et des dix municipalités concernées par les biens et leurs zones tampons, enfin les quatre propriétaires privés. Une concertation générale de fait existe entre ces différents niveaux de la gestion des biens, dans le cadre de la région de Toscane. Elle s'applique de longue date pour la conservation des différentes composantes du bien par l'implication des services régionaux et provinciaux du ministère des Biens culturels et par ceux de la région de Toscane.

Cette coopération pour une gestion harmonisée et concertée a été récemment formalisée par un acte commun aux différents partenaires, le Protocole d'entente (février 2012). Il a permis la création d'un Comité de pilotage du bien en série (mai 2012). Son financement est assuré à compter de l'exercice 2013, par des fonds de la Région. Il a en charge le suivi de la mise en place du Plan de gestion, la coordination de la protection et la coordination de la valorisation et de la communication du bien. Le Comité doit s'appuyer sur un Office technique et un Observatoire du bien et de sa conservation, dont il conviendrait toutefois de préciser la mise en place effective. Les personnels affectés viendront des différentes entités publiques de référence et de l'ancien Groupe de travail de la Région.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Les différents plans agissent à des échelles complémentaires (province, région, municipalité) ; ils suivent une coordination hiérarchisée dont dépendent notamment les financements des projets et les affectations de ressources humaines. Au niveau transversal de la gestion du bien en série, leurs implications sur chacun des éléments constitutifs de la série sont regroupées au sein du plan de gestion.

Le plan d'orientation territorial (PIT) est l'outil légal et administratif de cadrage et d'orientation de la politique générale territoriale comprenant les impératifs de la protection, de la conservation et de la gestion des biens et des paysages culturels.

Les quatre plans territoriaux de coordination (PTCP) des provinces de Florence, du Prato, de Pistoia et de Lucques, définissent le cadre général des actions de conservation et de gestion, et les plans sectoriels guidant et harmonisant les plans locaux.

Les onze plans structurels et de règlement d'urbanisme des communes concernées par les biens mettent en œuvre, à l'échelle locale, les principes de protection et de conservation des valeurs environnementales et paysagères. En leur sein, les biens sont définis comme des « sous-systèmes » pour lesquels sont affectés des moyens et des programmes spécifiques (protection,

programmes de maintenance et de travaux, gestion et valorisation touristique, etc.).

Par ailleurs, les biens situés dans la commune de Florence (n°3, 5, 7, 8, et 14) relèvent d'une part du plan régulateur général de la commune et aussi, pour partie (n°8), du plan de gestion du centre historique de Florence dans le cadre de son inscription déjà acquise sur la Liste du patrimoine mondial (bien n° 174, 1982).

Le plan de gestion des Villas et jardins des Médicis (2011) regroupe et présente les plans de différents niveaux examinés ci-dessus. Il met en avant des regroupements thématiques : protection et conservation, valorisation et environnement socio-économique, plan de promotion, de formation et de communication, plan de suivi.

Une préparation aux risques et à leur prévention est prévue via les plans provinciaux (PTCP), en direction notamment de la protection hydrogéologique, du contrôle du développement rural et de l'impact de l'urbanisme.

Le plan de gestion du bien laisse entendre que le bien dispose des personnels qualifiés pour sa gestion et sa conservation, à ses différents niveaux territoriaux, mais sans en donner une présentation raisonnée.

La plupart des actions de conservation et de maintenance en cours d'exécution ou en projet de court terme sont financièrement consolidées.

Les capacités d'accueil technique (hôtels, restaurants parkings, etc.) et culturel (centre d'information, musées, etc.) de chacun des sites peuvent facilement faire face à une augmentation de leur fréquentation actuelle. Des éléments suffisants d'interprétation et de communication sont en place, qu'il convient cependant d'améliorer ponctuellement. Différents programmes de valorisation et de promotion du bien sont en cours.

Implication des communautés locales

Les communautés locales interviennent essentiellement par la représentation politique des élus aux différentes instances : communes, province et région de Toscane.

L'ICOMOS considère qu'un système de gestion individuel satisfaisant est en place, au niveau de chacun des biens, ainsi qu'une coordination technique des actions de conservation, mais qu'il convient de confirmer le fonctionnement effectif du système de gestion transversal, récemment institué, du Comité de pilotage et de ses deux organismes, l'Office technique et l'Observatoire, en précisant les ressources humaines et matérielles mises à leur disposition. L'ICOMOS considère que le Plan de gestion fourni est plus une compilation de l'existant en termes de protection, de conservation et de valorisation de chacun des biens qu'un véritable plan de gestion élaboré par une instance de coordination de l'ensemble du bien en série. Un tableau de bord raisonné des ressources humaines, des besoins de personnels et de formation est également à prévoir.

6 Suivi

Une série de neuf indicateurs clés a été définie pour un suivi périodique du bien sur une base annuelle : 1) risques naturels, 2) suivi statistique des nouvelles constructions, des travaux de la restauration, 3) pollution, 4) niveau de la conservation des villas médicéennes, 5) interventions de restauration et/ou d'entretien des villas médicéennes, 6) état phytosanitaire des jardins et des parcs médicéens, 7) interventions phytosanitaires et d'entretien des jardins, 8) flux touristiques, 9) interventions en matière de travaux publics.

Suivant leur contenu, les opérations de suivi seront effectuées par soit par la Direction régionale des biens et des paysages, soit par les services techniques ad hoc de la région, soit par les services communaux. La coordination est confiée à l'architecte en chef de la Région pour le patrimoine culturel. Aucun exercice de suivi du bien considéré comme un ensemble n'a pour l'instant été effectué.

L'ICOMOS considère que la proposition effectuée ne concerne pour l'instant que les grandes masses du suivi et qu'il est nécessaire de décliner les 9 indicateurs principaux en une série d'indicateurs secondaires plus précis, et dont parfois la fréquence doit être revue. L'absence de coordination du suivi par une véritable instance transversale de contrôle capable de directives à caractère exécutif ressort malheureusement en différents points du tableau proposé : le suivi des constructions et des travaux dans les zones tampons apparaît comme une simple collecte des données communales ; la notion de « services touristiques compétent » pour le suivi reste pour l'instant quelque chose de vague.

L'ICOMOS considère que la politique de suivi doit être approfondie par des indicateurs secondaires précis et qu'elle doit être coordonnée et analysée par une instance transversale dotée de pouvoirs de contrôle et de régulation importants.

7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des villas médicéennes et de leurs jardins, comme témoignages de la création de nouveaux modes de vies aristocratiques à la campagne par les Médicis, en Toscane. Ils illustrent l'évolution des rapports de l'Homme à la Nature durant les périodes de l'humanisme et de la Renaissance, en Italie puis en Europe. La valeur et la richesse culturelle de cet ensemble ainsi que son importance historique ne font pas de doute. Il s'agit de l'un des modèles majeurs de l'art de vivre et de la fondation de nouveaux modes esthétiques caractéristiques à l'origine de la culture européenne de l'Époque moderne.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les Villas et jardins des Médicis, Italie, soit inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel sur la base des **critères (ii), (iv) et (vi)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

La fortune économique, financière et politique des Médicis est à l'origine de mécénats multiples et décisifs dans l'histoire culturelle et artistique de l'Europe moderne. Parmi les types architecturaux et esthétiques qui en résultèrent, les villas médicéennes en harmonie profonde avec leurs jardins et leur environnement rural sont parmi les plus originaux de la Renaissance italienne. Le bien proposé pour inscription est une sélection de douze villas complètes, avec leurs jardins, et de deux jardins d'agrément supplémentaires disséminés dans la campagne toscane et aux abords de Florence. La villa médicéenne et ses jardins incarnent un idéal d'habitation princière à la campagne permettant de vivre en harmonie avec la nature, et dédié tant aux loisirs qu'aux arts et à la connaissance.

Critère (ii) : Les villas et jardins des Médicis en Toscane témoignent d'une synthèse de l'habitat rural aristocratique, à la fin du Moyen Âge, qui concrétisa une série d'ambitions politiques, économiques et esthétiques nouvelles. Villas et jardins formèrent des modèles qui se diffusèrent largement dans l'Italie de la Renaissance puis dans toute l'Europe moderne.

Critère (iv) : Les résidences seigneuriales médicéennes offrent des exemples éminents de la villa aristocratique rurale dédiée aux loisirs, aux arts et à la connaissance. Au fil de près de trois siècles, les Médicis développèrent des types architecturaux et décoratifs multiples et innovants. L'ensemble témoigne de l'organisation technique et esthétique des jardins en association avec leur environnement rural. Il en découla un goût des paysages propre à l'humanisme et à la Renaissance.

Critère (vi) : Les villas et jardins, tout comme les paysages toscans au sein desquels ils s'insèrent, ont participé de manière précoce et décisive à la naissance d'une esthétique et d'un art de vivre nouveaux. Ils témoignent d'un mécénat culturel et artistique exceptionnel développé par les Médicis. Ils forment une série de lieux majeurs pour l'émergence des idéaux et des goûts de la Renaissance italienne puis de leur diffusion en Europe.

Intégrité

Malgré quelques réserves liées aux transformations de certains des biens ou de leur environnement, parfois affectés par des réutilisations et le développement

moderne, la série proposée forme un ensemble suffisamment intègre pour témoigner de manière crédible et satisfaisante de sa valeur universelle exceptionnelle. La composition de la série a été pleinement justifiée. Un effort important de préservation des paysages caractéristiques associés aux biens et encore conservés est annoncé par l'État partie.

Authenticité

Les éléments des biens attestant d'une conservation de l'authenticité des formes architectoniques, de la conservation des styles décoratifs, des matériaux, de la composition des jardins, d'un usage des lieux respectueux des réalisations et des idéaux des Médicis et de la conservation des éléments majeurs des paysages l'emportent largement sur les réserves émises lors de l'examen critique de chacun des biens composant la série. Pour les attributs dont l'authenticité a été affectée, plusieurs font l'objet d'un programme de restauration ou de requalification des usages, notamment par des musées ou des lieux culturels.

Mesures de gestion et de protection

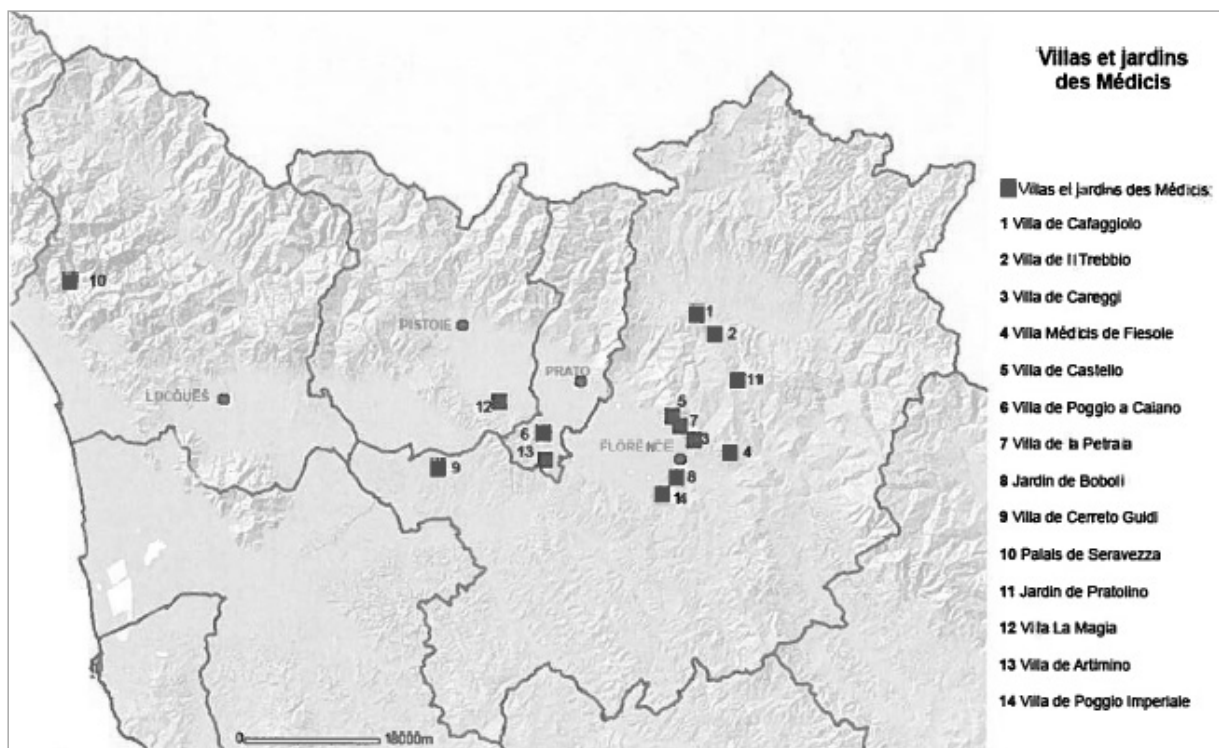
Le bien en série comprend des villas et des jardins classés comme monuments nationaux. Ils sont soumis aux lois italiennes de protection des monuments historiques ou comme sites culturels de valeur nationale. La mise en œuvre de ces textes législatifs se fait par le Plan d'orientation territoriale de la Région Toscane, puis au sein de chaque commune par les plans structurels approuvés. En complément des zones tampons, une série de zones paysagères classées ou protégées a été mise en place pour tous les biens, sauf deux (n°9 et 10).

Un système de gestion individuel satisfaisant est en place au niveau de chacun des biens, ainsi qu'une coordination technique des actions de conservation, sous l'égide de la région de Toscane et du ministère de la Culture. Cette coopération pour une gestion harmonisée et concertée a été récemment étendue et formalisée par le Protocole d'entente, un acte commun aux différents partenaires du bien (ministère, région, 4 provinces et 10 municipalités). Il a permis la création d'un Comité de pilotage du bien en série, dont le fonctionnement est annoncé à compter de l'exercice 2013. Il a en charge le suivi de la mise en place du plan de gestion, la coordination de la protection et la coordination de la valorisation et de la communication du bien. Le Comité doit s'appuyer sur un Office technique et un Observatoire du bien et de sa conservation, dont il conviendrait toutefois de préciser la mise en place effective. Par ailleurs, si la conservation individuelle des biens est organisée de manière satisfaisante, sa planification d'ensemble devrait mieux ressortir dans le Plan de gestion.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Confirmer le fonctionnement effectif du système de gestion transversal du Comité de pilotage et de ses deux organismes, l'Office technique et l'Observatoire, en précisant les ressources humaines et matérielles mises à leur disposition ;
- Établir des indicateurs secondaires de suivi précis ; coordonner et faire analyser le suivi des biens par l'instance transversale de gestion ;
- Établir un Plan de gestion actualisé, avec un calendrier de mise en œuvre, y intégrer en particulier une planification de la conservation des éléments constitutifs du bien ;
- Dresser dans le cadre du plan de gestion un tableau de bord des ressources humaines disponibles et nécessaires, des niveaux de qualification et des besoins de formation.



Carte indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Villa de Il Trebbio, vue générale



Villa Medici de Fiesole, vue générale



Villa de Poggio a Caiano, façade principale



Villa du Poggio Imperiale, façade principale



Villa de Artimino, loggia



Jardin de Boboli, vue générale